

Image not found or type unknown



Droit à l'image et intimité

Par **fanzi84**, le **05/09/2016** à **17:29**

bonjour à tous,j'habite chez un particulier qui lui est au rez de chaussez,moi au 1ier étage ainsi que 2 autres locataires au 2ième étage.nous avons une cour donnant sur la rue avec un portail.l'un des 2 locataires du 2ième a installé une caméra de sa fenetre afin de controler soit disant sa moto garée dans la cour.ma question,a-t-il le doit de controler nos allées et venues lorsque l'on rentre et sorte de cette cour de 100m2.merci de vos réponses.